

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 11 juin 2012 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie**

NOR : AFSR1230341A

La ministre des affaires sociales et de la santé,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;  
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;  
Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2 ;  
Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie ;  
Vu l'arrêté du 5 août 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie ;  
Vu l'arrêté du 30 décembre 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie ;  
Vu l'arrêté du 27 avril 2011 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie ;  
Vu l'arrêté du 25 juillet 2011 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie ;  
Vu l'arrêté du 15 septembre 2011 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie ;  
Vu l'arrêté du 4 novembre 2011 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie :

Au titre du *a* du 2° de l'article D. 1432-15-I (membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie) :

M. Alain LERMIER, titulaire, en remplacement de M. Jean-Pierre LANCHAS ; M. Philippe ERNOULT, suppléant, en remplacement de M. Patrick ARREGUI, désignés par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

#### Article 2

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 11 juin 2012.

*La ministre des affaires sociales  
et de la santé,*  
MARISOL TOURAINE